Commune des Avirons

Extrait N° 4 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le 06 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

19 NOV. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **28 octobre 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **28.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : Mme SILOTIA Natacha.

Procuration : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia – **Mme BARET Liliane** a donné mandat à M. BENARD Alex – **M. CANTINA Pierrot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- ✓ **M. RIVIERE Lucien** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- ✓ Il a réintégré la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 3.

& &
&

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

AFFAIRE N° 4 / Approvisionnement en eau potable

- Nouveau réservoir Cadet et unité de traitement
- Approbation de l'avant- projet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les études relatives à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable sur le Tévelave ont été lancées avec comme objectifs principaux :

- ✓ D'augmenter la production et la capacité de stockage du réservoir ;
- ✓ D'améliorer la qualité de l'eau distribuée par la mise en place d'une filière de traitement de clarification et de désinfection plus performante ;

Les études sont au stade avant-projet. L'implantation prévue se situe en amont de l'aire de pique- nique. Elles comportent trois lots :

- ✓ Un lot adduction confié au BET IN-SITU ingénierie qui consiste en la pose d'une conduite en fonte 150 et de ses équipements annexes susceptible de récupérer les eaux du regard d'union du Bras de Jeanne, des captages Forcade et Cadet soit environ 1 724 mètres de canalisations. La conduite existante pour le captage Dussac est conservée. Une bâche de reprise regroupera l'ensemble avant l'arrivée au nouveau réservoir. Ce lot est estimé à 380 281,65 euros TTC ;
- ✓ Un lot construction d'une unité de traitement confié à la Société Du Canal de Provence. La filière de l'unité préconisée est de clarification avec coagulation-floculation-décantation puis filtration sur sable pour un dimensionnement de 70m³/H. Il est prévu un système de lits de séchage pour les boues de décantation ainsi qu'un bassin d'infiltration pour les eaux de drainage. Le coût de la station est évalué à 1 842 330 euros ;
 A titre indicatif, il est précisé que l'exploitation de ce système va générer un coût de 72 068 euros/an soit 0,118 euros/m³ pour une production à pleine capacité ;
- ✓ Un lot construction d'un réservoir de stockage confié au BET ARTELIA : l'ancien réservoir de 300 m³, trop petit, est détruit au profit de la construction d'un nouveau de 1500 m³ dont une capacité de 120 m3 de défense incendie. Le coût est évalué à 1 480 265,50 euros TTC.

Au total, le projet se chiffre, hors études, à 3 702 877,15 TTC.

Sur l'ensemble des ressources concernées, le débit total correspond à un débit moyen de :

- ✓ 17m³/h pour Cadet, Forcade et Dussac ;
- ✓ 32m³/h pour la prise Bras de Jeanne ;

A l'horizon 2025, le besoin de production d'eau traitée sur le secteur est évalué à 42 m³/h.

En termes d'aides au financement du projet, la Commune entend en 2016 solliciter l'Office de l'Eau au titre de sa programmation 2016-2021 ainsi que l'ONEMA. Les dossiers correspondants ne pourront être déposés qu'à compter de la validation des programmes financiers de ces organismes à savoir courant 2016.

.../...

Le Conseil Municipal est invité :

- A approuver le dossier avant-projet des différents lots présentés ;
- A autoriser la poursuite des études ;
- A inviter le Maire, à solliciter dès que possible, les partenaires financiers.

Inviter à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide **:**

- D'approuver le dossier avant-projet des différents lots présentés ;
- D'autoriser la poursuite des études ;
- D'inviter le Maire, à solliciter dès que possible, les partenaires financiers notamment l'Office de l'eau et l'ONEMA.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

